



Rapport financier annuel

du gouvernement du Canada

Exercice 2001-2002

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2002)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires de ce document en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, Tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario K1A 0G5
Téléphone : (613) 943-8665
Télécopieur : (613) 996-0901

Prix : 16 \$ (incluant la TPS)

(Ce prix inclut le document intitulé *Tableaux de référence financiers*)

Ce document est diffusé gratuitement sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-25/2002F
ISBN 0-660-96757-X



Rapport financier annuel

du gouvernement du Canada

Exercice 2001-2002

Un excédent budgétaire de 8,9 milliards de dollars a été enregistré en 2001-2002. Il s'agit d'un cinquième exercice consécutif au cours duquel le gouvernement fédéral a dégagé un excédent, ce qui ne s'était pas vu depuis 1951-1952. Grâce aux excédents budgétaires enregistrés depuis 1997-1998, la dette nette, qui culminait à 583,2 milliards de dollars en 1996-1997, a diminué de 46,7 milliards et se chiffre maintenant à 536,5 milliards.

Le gouvernement du Canada est parvenu à enregistrer un excédent malgré un contexte qui s'est traduit par un déficit pour la plupart des autres grandes économies. Ce résultat a été rendu possible par la croissance économique plus forte que prévu dans le deuxième semestre de l'exercice et par la prudence dont le gouvernement a fait preuve dans le cadre de sa planification budgétaire, aucun engagement financier n'ayant été pris s'il risquait de replonger le pays à l'ère des déficits.

Grâce à cette prudence et malgré l'incertitude qui a caractérisé l'environnement économique en 2001, le gouvernement a pu prendre des mesures relativement à un certain nombre de dossiers prioritaires. Il a adopté des dispositions législatives en vue de mettre en œuvre les réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000; ces réductions d'impôt sont arrivées



à point nommé pour stimuler l'économie. De plus, au lendemain des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre, le gouvernement est intervenu rapidement afin d'accroître la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, et de renforcer la confiance dans l'économie.

La dette publique nette, exprimée en proportion de l'économie, s'est chiffrée à un peu plus de 49 % en 2001-2002, en baisse de près de 22 points de pourcentage par rapport au sommet d'environ 71 % atteint en 1995-1996. Le Canada a réduit son fardeau de la dette davantage que tous les autres pays du Groupe des Sept (G-7).

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, la dette nette du Canada est désormais inférieure à la moyenne du G-7 – notre fardeau de la dette étant bien moins lourd que celui de l'Italie et du Japon, se comparant en gros à celui de l'Allemagne et de la France. Seuls le Royaume-Uni et les États-Unis ont un niveau d'endettement moins élevé.

L'importance que revêt cette diminution substantielle de la dette publique tient à plusieurs raisons. Une dette moins lourde signifie une diminution de la part des recettes perçues par l'État auprès des contribuables qui doit être affectée au service de la dette; le gouvernement dispose ainsi de plus de ressources pour réduire les impôts et financer des programmes et des services utiles. En outre, les chocs économiques, en particulier les hausses de taux d'intérêt ou un ralentissement prolongé de l'activité économique, auront des effets moins marqués sur la situation financière du Canada. Enfin, la diminution de ce fardeau signifie que les jeunes Canadiens consacreront moins de ressources au service de la dette contractée par les générations les ayant précédés.

Les données financières contenues dans ce rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront, de façon plus détaillée, dans les *Comptes publics du Canada* de 2002, dont le dépôt à la Chambre des communes est prévu à l'automne. Elles traitent des dépenses et des recettes du gouvernement pour le dernier exercice (du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002) ainsi que des facteurs qui ont eu une incidence sur les résultats. Également, les *Tableaux de référence financiers* incorporent les données se rapportant à l'exercice 2001-2002 de même que les révisions chronologiques des *Comptes économiques et financiers nationaux*, que publie Statistique Canada. Ces tableaux font partie intégrante du rapport.

L'honorable John Manley, c.p., député
Vice-premier ministre et ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	5
Les recettes budgétaires	9
Les dépenses budgétaires	13
Le solde budgétaire, les ressources ou les besoins financiers, et la dette	19
Comparaison des résultats budgétaires effectifs avec les estimations budgétaires	23
Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	27
Les états financiers condensés du gouvernement du Canada	29

Note à l'intention des lecteurs

L'Agence des douanes et du revenu du Canada perçoit les impôts sur le revenu des particuliers pour le compte du gouvernement fédéral et de toutes les administrations provinciales et territoriales, exception faite du Québec. Le 29 janvier 2002, l'Agence a fait savoir qu'elle avait constaté l'existence d'un problème de comptabilité fiscale, qui a donné lieu au versement de sommes excédentaires à des provinces aux termes des accords de perception fiscale. Le 4 septembre 2002, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement du Canada recouvrerait une portion des sommes versées en trop à l'égard des années 1997 à 1999, soit 1,4 milliard de dollars, et que cette somme serait affectée au remboursement de la dette. La valeur actualisée nette de ces sommes a été revue en fonction des exercices pertinents. En outre, le gouvernement fédéral a agi dès que le problème a été connu afin d'éviter tout versement excédentaire ayant trait aux années d'imposition 2000 et suivantes. Ainsi, un montant de 1 milliard de dollars associé aux accords de perception fiscale a été imputé aux recettes budgétaires de 2000-2001 au regard de l'année d'imposition 2000. De ce fait, les excédents budgétaires ont été revus à la hausse à compter de 1997-1998, ainsi que le montre le tableau suivant.

Révisions apportées à l'excédent budgétaire

	Publié initialement	Révisé
		(G\$)
1997-1998	3,5	3,8
1998-1999	2,9	3,1
1999-2000	12,3	12,7
2000-2001	17,1	18,1

POINTS SAILLANTS

- Un excédent budgétaire de 8,9 milliards de dollars a été enregistré en 2001-2002. Il s'agit d'un cinquième exercice consécutif où le gouvernement fédéral dégage un excédent budgétaire.
- La dette nette a diminué de 46,7 milliards de dollars au cours des cinq derniers exercices. À la fin de 2001-2002, la dette nette du Canada était de 536,5 milliards.
- Le ratio de la dette nette au PIB (produit intérieur brut) est de 49,1 %, en baisse par rapport à 1995-1996 où il culminait à 70,9 %. Ce ratio est maintenant à son point le plus bas depuis 1984-1985.
- La dette contractée sur les marchés (marchés du crédit), exprimée en proportion du PIB, se chiffre à 40,5 %, alors qu'elle atteignait 57,9 % en 1995-1996. La dette extérieure ne représente plus que 17 % de la dette contractée sur les marchés, soit le plus bas pourcentage enregistré depuis 1986-1987.
- Le ratio des recettes au PIB est descendu à 15,9 % en 2001-2002, ce qui est nettement moins que les 16,9 % de 2000-2001. Ce fléchissement est attribuable entre autres aux réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Les dépenses de programmes ont augmenté de 6,1 % en 2001-2002; plus de 80 % de cette hausse découle de l'augmentation des transferts aux provinces et aux territoires – à la suite des ententes historiques conclues par les premiers ministres en septembre 2000 – et de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi.
- Les frais de la dette publique en proportion des recettes se sont élevés à 21,8 % en 2001-2002, en baisse par rapport au sommet de 36 % atteint en 1995-1996. Il s'agit du ratio le plus bas depuis 1979-1980.

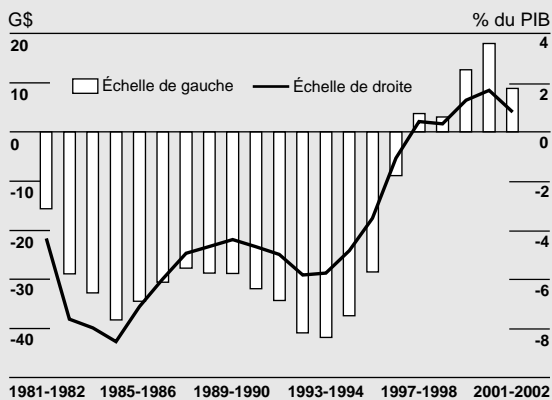
Le solde budgétaire

La croissance économique de la plupart des grands pays industrialisés a connu un ralentissement marqué au cours de la première moitié de 2001, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des cours de l'énergie ainsi que d'une baisse importante des investissements dans la haute technologie à l'échelle mondiale. Les événements du 11 septembre ont provoqué un choc additionnel pour l'économie mondiale par des perturbations de l'activité économique et une forte détérioration de la confiance. Le Canada, de même que tous les autres pays, a été touché par ces événements. La croissance économique s'est passablement ralentie, passant de 4,5 % en 2000 à 1,5 % seulement en 2001.

Toutefois, le Canada a franchi l'épreuve beaucoup mieux que lors des ralentissements économiques antérieurs survenus à l'échelle internationale, grâce à ses finances publiques grandement assainies, aux réductions d'impôt annoncées dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 et qui ne pouvaient arriver à un meilleur moment, à une inflation faible et stable,

à une baisse de la dette extérieure nette et à des taux d'intérêt qui ont rarement été aussi bas. Cela explique que l'économie n'a pas ralenti autant que ce fut le cas dans d'autres pays. De fait, la récession survenue aux États-Unis ne s'est pas étendue au Canada, et la croissance a repris avec vigueur au premier semestre de 2002.

Solde budgétaire



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada

Dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000, la Mise à jour économique de mai 2001 et le budget de décembre 2001, le gouvernement a pris l'engagement de déposer un budget équilibré ou excédentaire en 2001-2002. L'excédent budgétaire en 2001-2002 a été de 8,9 milliards de dollars; cette somme a été entièrement consacrée au remboursement de la dette nette du Canada.

Le solde budgétaire est passé d'un déficit égal à 5,8 % du PIB (42 milliards de dollars) en 1993-1994 à un excédent lors de cinq exercices consécutifs, soit de 1997-1998 à 2001-2002. L'excédent de l'exercice 2001-2002 a représenté 0,8 % du PIB (8,9 milliards de dollars). Le redressement par rapport à 1993-1994 est attribuable pour près des trois quarts à la réduction des dépenses de programmes – qui, de 16,5 % du PIB en 1993-1994, ne représente plus que 11,6 % du PIB en 2001-2002; l'autre facteur est la diminution des frais de la dette publique.

La dette nette

L'excédent de 8,9 milliards de dollars en 2001-2002 a pour effet de ramener la dette publique nette du gouvernement fédéral – soit le montant cumulatif des déficits et des excédents de chaque exercice – à 536,5 milliards de dollars, alors qu'elle atteignait

583,2 milliards en 1996-1997. En proportion du PIB, la dette publique nette est descendue à 49,1 %, en baisse de près de 22 points de pourcentage par rapport à 1995-1996, où elle culminait à 70,9 %. Ce ratio est généralement considéré comme la mesure la plus pertinente du fardeau de la dette, puisqu'il sert à mesurer cette dernière en fonction de la capacité de financement de l'État et de ses contribuables. Il s'agit du sixième exercice consécutif où le ratio de la dette au PIB connaît une baisse; il est maintenant à son niveau le plus bas depuis 1984-1985.

La dette publique nette est composée de la dette portant intérêt et d'autres éléments de passif, après déduction de l'actif financier. Pour sa part, la dette portant intérêt comprend la dette non échue – la dette contractée sur les marchés – et les obligations du gouvernement découlant de comptes internes, principalement les régimes de retraite de la fonction publique fédérale. En 2001-2002, la dette portant intérêt a diminué de 5,8 milliards de dollars, la dette contractée sur les marchés, de 4,1 milliards et le passif des comptes de retraite, de 1,7 milliard. Les autres éléments de passif ont diminué de 3,0 milliards, tandis que la valeur de l'actif financier est en hausse de 0,1 milliard.

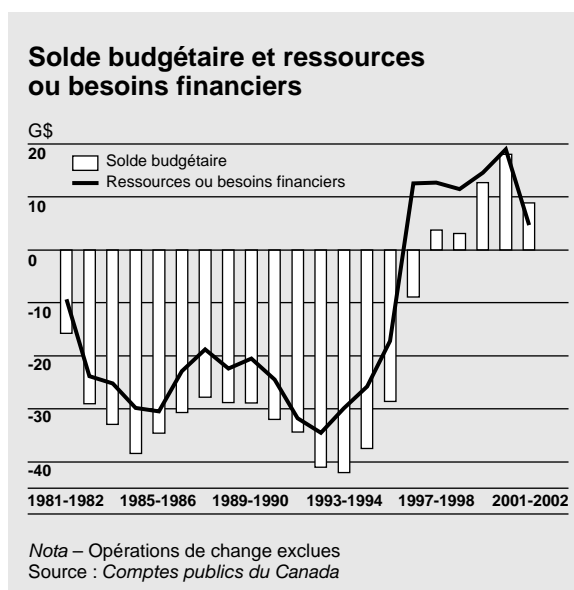
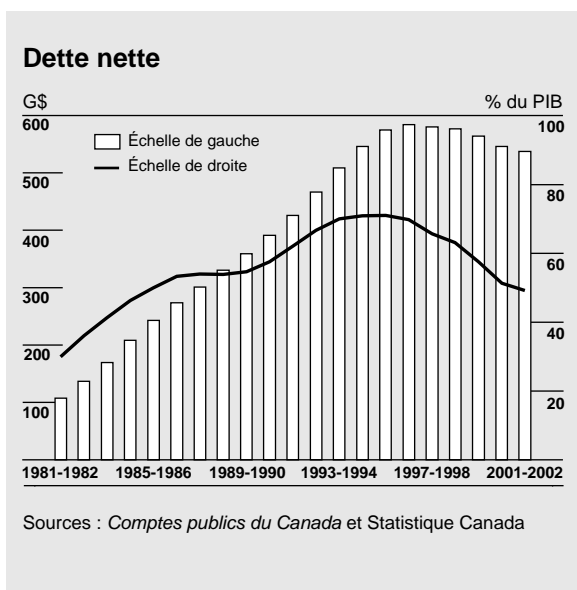


Tableau 1
Aperçu financier

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002
	(G\$)				
Opérations budgétaires					
Recettes	153,5	155,9	166,1	179,6	173,3
Dépenses de programme	-108,8	-111,4	-111,8	-119,3	-126,7
Solde de fonctionnement	44,8	44,5	54,4	60,2	46,6
Frais de la dette publique	-40,9	-41,4	-41,6	-42,1	-37,7
Solde budgétaire	3,8	3,1	12,7	18,1	8,9
Opérations non budgétaires	8,9	8,4	1,9	0,8	-4,2
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)	12,7	11,5	14,6	19,0	4,7
Opérations de change	-2,2	-5,7	-6,8	-8,8	-1,8
Ressources ou besoins financiers nets	10,6	5,8	7,7	10,2	2,9
Variation nette des emprunts	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0	-4,1
Variation nette de l'encaisse	1,0	-1,1	3,7	0,2	-1,2
Situation financière					
Total du passif	-638,5	-640,3	-638,7	-632,9	-624,1
Total de l'actif financier	59,2	64,0	75,1	87,5	87,6
Déficit accumulé (dette nette)	-579,4	-576,3	-563,5	-545,4	-536,5
Résultats financiers (en % du PIB)					
Recettes budgétaires	17,4	17,0	16,9	16,9	15,9
Dépenses de programmes	12,3	12,2	11,4	11,2	11,6
Frais de la dette publique	4,6	4,5	4,2	4,0	3,5
Solde budgétaire	0,4	0,3	1,3	1,7	0,8
Dette nette	65,6	63,0	57,5	51,2	49,1

Nota – Les résultats de 1997-1998 à 2000-2001 ont été révisés pour tenir compte du classement inapproprié des remboursements de gains en capital des fiducies de fonds communs de placement.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. La plupart des pays industrialisés utilisent actuellement une mesure comparable comme principal moyen de mesure budgétaire.

L'exercice 2001-2002 s'est soldé par des ressources financières de 4,7 milliards de dollars (opérations de change exclues). Il s'agit du sixième exercice consécutif où le Canada dégage des ressources financières; il s'agit du seul pays du G-7 à en faire autant.

Au cours de l'exercice 2001-2002, des besoins nets de 1,8 milliard de dollars ont été constatés pour les opérations de change, en baisse par rapport à 2000-2001, où ces besoins nets s'étaient élevés à 8,8 milliards. Lorsque l'on tient compte de ce montant, les ressources financières ont été de 2,9 milliards, en baisse par rapport aux 10,2 milliards de 2000-2001.

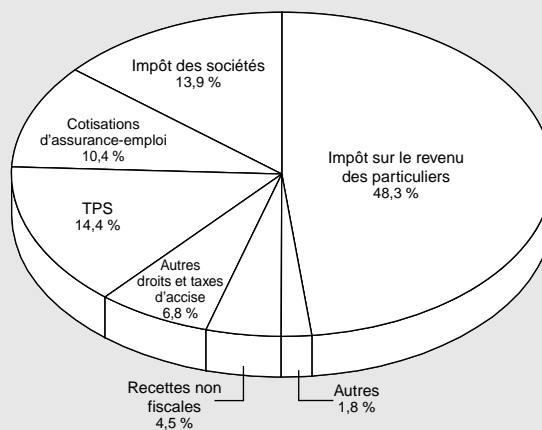
LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Reflétant une croissance beaucoup moins rapide en 2001 et les réductions d'impôt instaurées dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, les recettes budgétaires ont diminué de 6,3 milliards (3,5 %) en 2001-2002 pour s'établir à 173,3 milliards, après avoir progressé de 8,1 % au cours de l'exercice précédent. La baisse s'est étendue à la plupart des principales composantes de ces recettes, exception faite de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes et droits d'accise (tableau 2). D'ailleurs, même dans le cas de ces deux composantes, le taux de croissance a été beaucoup moins élevé qu'au cours de l'exercice précédent. Cette situation résulte d'abord des effets que le fléchissement de l'économie à l'échelle mondiale a eus sur les différentes assiettes fiscales ainsi que des mesures de réduction d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. Parmi ces mesures, mentionnons la réduction des taux d'imposition du revenu des particuliers, l'élimination de la surtaxe de 5 %, l'augmentation des montants seuils, l'indexation intégrale du régime d'impôt sur le revenu des particuliers et les majorations de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent la principale composante des recettes budgétaires, n'ont augmenté que de 0,5 milliard de dollars (0,6 %) en 2001-2002; cela est relié entièrement aux rajustements d'exercices antérieurs et au moment où les recettes sont perçues.

- Les versements bruts se rapportent à la fois à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, aux impôts provinciaux perçus par l'Agence des douanes et du revenu du Canada conformément aux accords de perception fiscale conclus avec les provinces participantes, de même qu'aux cotisations d'assurance-emploi versées par les employés et les employeurs et aux cotisations au Régime de pensions du Canada. Les retenues effectuées mensuellement à ce titre sont fondées sur des estimations, et des rajustements sont apportés

Recettes nettes en 2001-2002



Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas au total indiqué.

Source : Comptes publics du Canada

une fois que l'Agence des douanes et du revenu du Canada fournit des données préliminaires ou définitives. En 2001-2002, des transferts totalisant quelque 500 millions de dollars ont été faits des comptes de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada aux rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers par suite de la surestimation des sommes à déduire au titre d'exercices antérieurs.

- Il existe également un décalage important entre le moment où survient l'événement économique qui donne naissance à l'obligation de verser un montant d'impôt sur le revenu des particuliers et le moment où les recettes correspondantes sont perçues. En avril et en mai 2001, des versements finals d'impôt exceptionnellement élevés ont été reçus à l'égard de l'année d'imposition 2000, ce qui s'explique en grande partie par la forte hausse des gains en capital réalisés en 2000. Si ce n'était des facteurs mentionnés précédemment, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers auraient sensiblement diminué, du fait des mesures de réduction d'impôt entrées en vigueur et de la faible croissance de l'économie.

Tableau 2

Recettes budgétaires nettes

	2000-2001	2001-2002	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Impôts directs nets				
Impôt sur le revenu des particuliers	83 305	83 790	485	0,6
Impôt des sociétés	28 212	24 013	-4 199	-14,9
Autres	4 312	3 035	-1 277	-29,6
Total	115 829	110 838	-4 991	-4,3
Cotisations d'assurance-emploi	18 731	17 980	-751	-4,0
Taxes et droits d'accise nets				
Taxe sur les produits et services	24 990	24 909	-81	-0,3
Droits de douane à l'importation	2 807	3 018	211	7,5
Autres taxes et droits d'accise				
Taxes sur l'énergie	4 805	4 758	-47	-1,0
Autres	3 514	3 953	439	12,5
Total	8 319	8 711	392	4,7
Total	36 116	36 638	522	1,4
Recettes fiscales nettes	170 676	165 456	-5 220	-3,1
Recettes non fiscales nettes				
Rendement des placements	6 144	5 892	-252	-4,1
Autres recettes non fiscales ¹	2 770	1 967	-803	-29,0
Total	8 914	7 859	-1 055	-11,8
Recettes budgétaires nettes	179 590	173 315	-6 275	-3,5

Nota – Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2000-2001 ont été révisées pour tenir compte du classement inapproprié des remboursements de gains en capital des fiducies de fonds communs de placement.

¹ Les « remboursements provenant des dépenses des années précédentes » sont passés des « autres recettes non fiscales » aux dépenses de programmes. Ceci a eu pour effet de réduire les recettes et les dépenses de programmes de 578 millions de dollars.

Les rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés ont baissé de 4,2 milliards de dollars, soit 14,9 %, en 2001-2002, alors qu'elles avaient augmenté de 21,8 % en 2000-2001. Cette baisse découle principalement d'une diminution, estimée à 8,9 %, des bénéfices des sociétés. De plus, le budget de 2001 annonçait un report de six mois des acomptes provisionnels d'impôt que doivent verser les petites entreprises à l'égard du dernier trimestre de 2001-2002, de manière à aider ces entreprises à surmonter le ralentissement économique. On évalue à quelque 600 millions de dollars la réduction des rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés attribuable à cette mesure.

Les rentrées des autres impôts directs ont diminué de 1,3 milliard de dollars (29,6 %), surtout en raison des redressements de consolidation reliés aux impôts remboursables détenus au regard des comptes des régimes compensatoires et qui avaient précédemment été imputés aux rentrées d'impôt.

Les recettes constituées par les cotisations d'assurance-emploi ont diminué de 0,8 milliard de dollars, ou 4,0 %, les rajustements d'exercices antérieurs et la baisse des taux de cotisation ayant plus que compensé la hausse du nombre de personnes occupant un emploi et versant par le fait même des cotisations. Le taux de cotisation des employés (par tranche de 100 \$

de gains assurables) est passé de 2,40 \$ en 2000 à 2,25 \$ en 2001 et à 2,20 \$ en 2002, le taux de cotisation des employeurs faisant l'objet des mêmes réductions.

Les recettes tirées des taxes et droits d'accise ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (1,4 %). Des variations importantes ont cependant été observées entre les composantes de ces recettes.

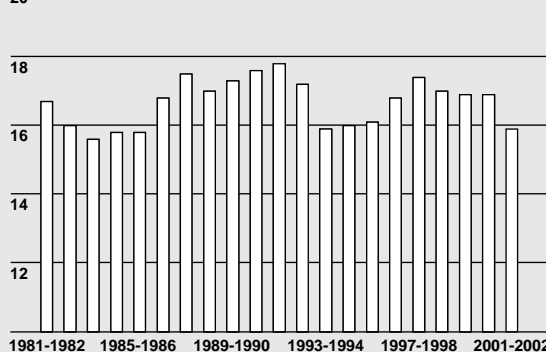
- Les recettes de la taxe sur les produits et services (TPS) ont été légèrement moins élevées, en raison de la baisse de la TPS perçue sur les marchandises importées et de l'augmentation des remboursements.
- Les recettes de droits de douane à l'importation ont progressé de 0,2 milliard de dollars (7,5 %).
- Les recettes des autres taxes et droits d'accise ont augmenté de 4,7 %, en raison d'abord de la hausse des taux des taxes d'accise applicables aux produits du tabac. Les recettes des taxes sur l'énergie ont un peu diminué, car les taxes perçues sur le carburant aviation ont été en baisse.

Les recettes non fiscales ont baissé de 1,1 milliard de dollars (11,8 %) en 2001-2002, principalement en raison du recul des bénéfices de la Banque du Canada et des intérêts sur soldes de comptes bancaires (par suite de la baisse des taux d'intérêt). De plus, les remboursements de dépenses d'exercices antérieurs, qui faisaient auparavant partie des « autres recettes non fiscales », sont désormais soustraits des dépenses de programmes. Les recettes budgétaires et les dépenses de programmes sont ainsi réduites du même montant, le solde budgétaire demeurant inchangé.

Le ratio des recettes – soit les recettes budgétaires exprimées en proportion du PIB – donne une mesure générale du fardeau fiscal total, puisqu'il compare les recettes totales perçues à la taille de l'économie. Le ratio des recettes en 2001-2002 a été de 15,9 %, contre 16,9 % en 2000-2001. Il est maintenant à son niveau le plus bas depuis 1993-1994. La baisse de ce ratio entre 2000-2001 et 2001-2002 reflète l'incidence des réductions d'impôt annoncées dans le budget de février 2000 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2001, ainsi que les effets du ralentissement économique survenu à l'échelle mondiale.

Ratio des recettes

recettes exprimées en % du PIB



Sources : ministère des Finances et Statistique Canada

Il faut souligner que, étant donné que certaines composantes importantes des revenus et bénéfices assujettis à l'impôt ne sont pas prises en compte dans le calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu des régimes de retraite en fiducie, l'utilisation de ce ratio conduit à une surestimation du fardeau fiscal. En outre, la hausse marquée des gains en capital et la croissance du revenu des régimes de retraite en fiducie attribuable au vieillissement de la population exercent un effet de distorsion sur l'évolution du ratio des recettes d'une année sur l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce ratio.

Le tableau 2 contient des chiffres nets, qui correspondent à la façon dont les dépenses et les recettes sont présentées au Parlement ainsi que dans le budget annuel du gouvernement. Dans cette présentation, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit trimestriel pour TPS et les remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse sont soustraits des recettes d'impôt sur le revenu et les bénéfices. De même, certaines recettes ministérielles sont portées en réduction des dépenses, entre autres les recettes des sociétés d'État consolidées et les recettes perçues par les ministères en contrepartie de services particuliers, par exemple le coût des services de police dans les provinces. Cette façon de procéder donne lieu à une réduction à la fois des recettes et des dépenses, sans pour autant modifier le solde budgétaire.

Au tableau 3, les recettes budgétaires nettes sont majorées de ces rajustements, qui se sont chiffrés à 14,2 milliards de dollars en 2001-2002, plus de la moitié de ce montant étant rattaché à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

On voit ainsi que les recettes budgétaires brutes se sont établies à 187,5 milliards de dollars en 2001-2002, en baisse de 3 % par rapport à 2000-2001.

Tableau 3

Recettes budgétaires brutes

	2000-2001	2001-2002	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Recettes budgétaires nettes	179 590	173 315	-6 275	-3,5
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	6 811	7 557	746	11,0
Remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse	-588	-734	-146	24,8
Crédit trimestriel pour TPS	2 901	2 964	63	2,2
Recettes déduites des dépenses	2 874	2 936	62	2,2
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 762	1 429	-333	-18,9
Ajustement net	13 760	14 152	392	2,8
Recettes budgétaires brutes	193 350	187 467	-5 883	-3,0

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses budgétaires comptent deux grandes composantes : les frais de la dette publique, et les dépenses de programmes. Les dépenses budgétaires nettes se sont chiffrées à 164,6 milliards de dollars en 2001-2002, en hausse de 3,0 milliards (1,8 %) par rapport à 2000-2001 (tableau 4). Les frais de la dette publique ont diminué de 4,4 milliards (10,4 %), tandis que les dépenses de programmes ont augmenté de 7,3 milliards (6,1 %). Les dépenses de programmes étaient de 126,7 milliards de dollars.

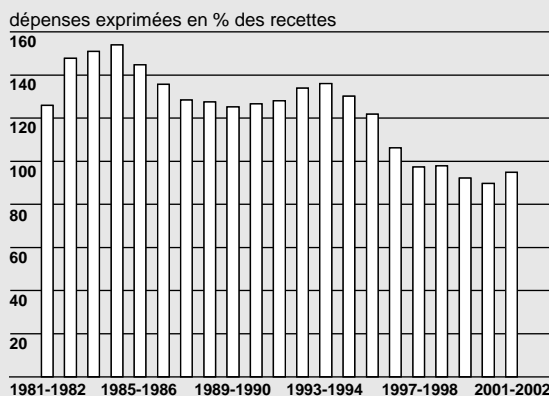
Le ratio des dépenses – les dépenses budgétaires en proportion des recettes budgétaires nettes – s'est établi à 94,9 % en 2001-2002, en hausse par rapport à l'exercice précédent, où il était de 89,9 %. Cette augmentation découle à la fois de la baisse des recettes budgétaires et de la hausse des dépenses budgétaires. En 1993-1994, le ratio des dépenses était de 136,2 %.

Les frais de la dette publique ont diminué de 4,4 milliards de dollars (10,4 %) pour s'établir à 37,7 milliards en 2001-2002, ce qui est principalement dû à la baisse à la fois de l'encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens applicables à cet encours. Pour la première fois depuis 1985-1986, les frais de la dette publique ne sont pas la plus importante composante des dépenses budgétaires. Représentant 23,0 % des dépenses, ces frais sont

légèrement moins élevés que les transferts aux particuliers (prestations aux aînés et prestations d'assurance-emploi).

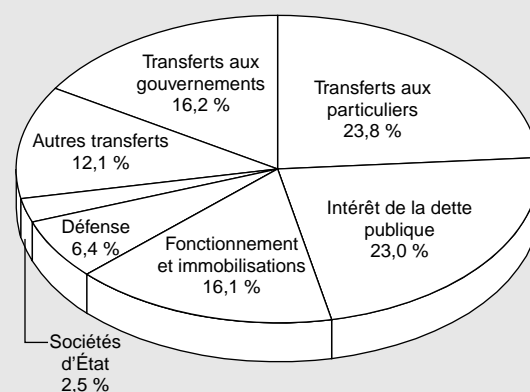
- Le taux d'intérêt effectif moyen applicable à la dette portant intérêt du gouvernement (dette non échue et obligations découlant des régimes de retraite) a été de 6,9 % en 2001-2002, contre 7,6 % l'exercice précédent. Le taux d'intérêt effectif moyen de la dette non échue s'élevait à 6,2 % et celui applicable aux comptes de retraite et autres comptes, à 9,1 %.
- L'encours de la dette portant intérêt a diminué de 5,8 milliards de dollars en 2001-2002, passant de 589,2 milliards à 583,4 milliards; l'encours de la dette contractée sur les marchés a diminué de 4,1 milliards pour se chiffrer à 442,3 milliards, tandis que les obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes ont totalisé 141,2 milliards, en baisse de 1,7 milliard. Il s'agit du premier exercice où les obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes a diminué, l'explication étant l'incidence de la réforme des régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux. En effet, les contributions actuelles sont investies sur les marchés par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, et les actifs rattachés à différentes sociétés d'État sont transférés à ces dernières lorsqu'elles établissent leur propre régime.

Ratio des dépenses



Source : ministère des Finances

Dépenses nettes en 2001-2002



Nota : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas au total indiqué.

Source : Comptes publics du Canada

Tableau 4

Dépenses budgétaires nettes

	2000-2001	2001-2002	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Principaux transferts nets aux particuliers				
Prestations aux personnes âgées	24 256	25 365	1 109	4,6
Prestations d'assurance-emploi	11 444	13 748	2 304	20,1
Allocation pour frais de chauffage	1 459		-1 459	
Total	37 159	39 113	1 954	5,3
Principaux transferts aux autres administrations				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	13 500	17 300	3 800	28,1
Fonds pour l'acquisition de matériel médical	1 000		-1 000	
Accords fiscaux	12 684	11 978	-706	-5,6
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2 460	-2 662	-202	8,2
Total	24 724	26 616	1 892	7,7
Dépenses de programmes directes nettes				
Subventions et autres transferts				
Agriculture et Agroalimentaire	1 822	1 897	75	4,1
Affaires étrangères et Commerce international	2 358	2 405	47	2,0
Santé Canada	1 302	1 617	315	24,2
Développement des ressources humaines	1 995	1 698	-297	-14,8
Affaires indiennes et du Nord canadien	4 448	4 557	109	2,5
Industrie et organismes de développement régional	2 079	2 628	549	26,4
Anciens combattants	1 463	1 557	94	6,4
Fondation canadienne pour l'innovation	1 250		-1 250	
Inforoute Santé Canada inc.	500		-500	
Autres	3 827	3 495	-332	-8,7
Total	21 044	19 854	-1 190	-5,7
Sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 906	1 910	4	0,2
Société Radio-Canada	902	983	81	9,0
Autres	95	1 189	1 094	1 151,6
Total	2 903	4 082	1 179	40,6
Dépenses de fonctionnement et immobilisations				
Defense	9 696	10 571	875	9,0
Tous les autres ministères	23 822	26 437	2 615	11,0
Total	33 518	37 008	3 490	10,4
Dépenses de programmes directes nettes	57 465	60 944	3 479	6,1
Dépenses de programmes nettes¹	119 348	126 673	7 325	6,1
Frais de la dette publique	42 094	37 735	-4 359	-10,4
Dépenses budgétaires nettes	161 442	164 408	2 966	1,8

¹ Les « remboursements provenant des dépenses des années précédentes » sont passés des « autres recettes non fiscales » aux dépenses de programmes. Ceci a eu pour effet de réduire les recettes et les dépenses de programmes de 578 millions de dollars.

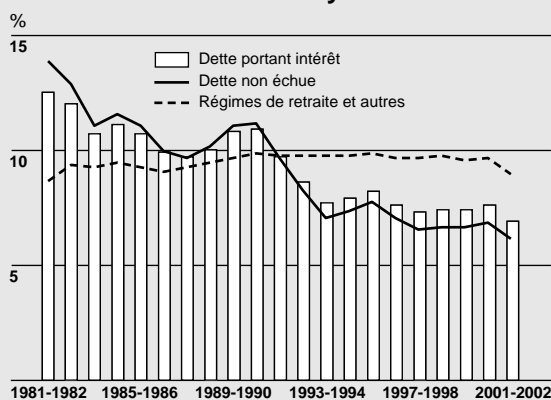
Le ratio des intérêts – les frais de la dette publique en proportion des recettes budgétaires nettes – a diminué, passant de 23,4 % en 2000-2001 à 21,8 % en 2001-2002. Ce ratio nous apprend qu'en 2001-2002, le gouvernement a consacré moins de 22 cents de chaque dollar de recettes au paiement des intérêts sur la dette publique. C'est bien moins qu'en 1995-1996, où ce ratio culminait à 36 cents par dollar de recettes. D'ailleurs, c'est le ratio le plus bas enregistré depuis la fin des années 1970. Il correspond aux sommes que le gouvernement doit verser pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de sa dette. Plus ce ratio est bas, plus le gouvernement a de marge de manœuvre pour se pencher sur les grandes priorités des Canadiennes et des Canadiens.

Les dépenses de programmes ont été de 126,7 milliards de dollars en 2001-2002, en hausse de 7,3 milliards (6,1 %) par rapport à 2000-2001. L'augmentation des transferts en espèces aux provinces et aux territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et celle des prestations d'assurance-emploi ont représenté plus de 80 % de la hausse des dépenses de programmes. Chacune des principales composantes a été plus élevée, à l'exception des subventions et autres paiements de transfert.

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 2,0 milliards de dollars, soit 5,3 %.

- Les prestations aux personnes âgées se composent des paiements de sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et de l'allocation au conjoint. Leur total a augmenté de 1,1 milliard de dollars en 2001-2002, en raison à la fois de la hausse du montant moyen des prestations, celles-ci étant indexées en fonction de l'inflation, et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Les dépenses au titre des prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 2,3 milliards de dollars en 2001-2002. La moitié environ de cette augmentation est associée à la hausse des prestations ordinaires, qui reflète le fléchissement du marché du travail et la hausse connexe du nombre de chômeurs. Les autres facteurs sont l'augmentation des prestations spéciales, en particulier les prestations parentales, du fait que la durée des congés parentaux a doublé, passant de six mois à un an.
- La hausse des dépenses a été atténuée en partie du fait de l'allocation ponctuelle pour frais de chauffage accordée en janvier 2001 aux Canadiens à revenu faible ou modeste et dont le coût total s'est élevé à 1,5 milliard de dollars.

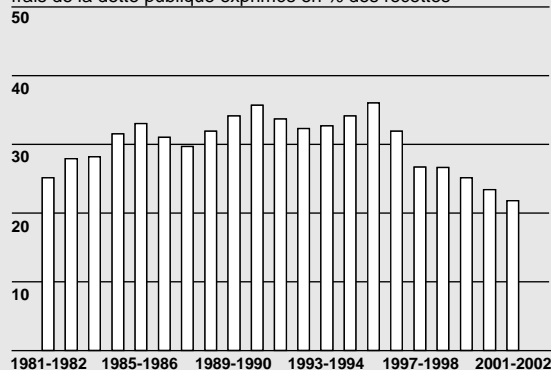
Dettes portant intérêt – Taux d'intérêt effectif moyen



Sources : *Comptes publics du Canada* et ministère des Finances

Ratio des intérêts

frais de la dette publique exprimés en % des recettes



Source : ministère des Finances.

Les principaux transferts aux autres administrations publiques comprennent les sommes versées au titre du TCSPS, des accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires et un certain nombre de programmes de moindre envergure), ainsi que les paiements de remplacement de programmes permanents. Les transferts nets en espèces ont augmenté de 1,9 milliard de dollars (7,7 %) en 2001-2002.

- Le TCSPS, un programme de transfert global, fournit une aide financière au titre des soins de santé, de l'éducation postsecondaire et des services sociaux, y compris le développement de la petite enfance. Le transfert aux provinces et aux territoires se fait sous forme d'espèces et de points d'impôt. Dans le cadre des ententes sur la réforme de la santé et le développement de la petite enfance conclues en septembre 2000, le gouvernement fédéral a adopté des mesures législatives prévoyant le versement d'espèces additionnelles totalisant 21,1 milliards de dollars en vertu du TCSPS au cours des cinq prochaines années. Des fonds additionnels de 3,8 milliards de dollars ont été versés aux termes de ces ententes en 2001-2002.
- Les droits aux termes des accords fiscaux ont diminué en tout de 0,7 milliard de dollars (5,6 %), la plus grande part de cette baisse étant attribuable aux rajustements d'exercices antérieurs touchant les droits à péréquation. En vertu du Programme de péréquation, le gouvernement fédéral consent des transferts aux provinces moins nanties, afin qu'elles puissent fournir des niveaux de services publics comparables sans avoir à appliquer des taux d'imposition plus élevés. Les dispositions législatives régissant le Programme de péréquation sont reconduites tous les cinq ans. Aux termes des dispositions actuellement en vigueur, qui visent la période allant de 1999-2000 à 2003-2004, le plafond des droits à péréquation en 1999-2000 était de 10 milliards de dollars, somme à laquelle s'applique un facteur de majoration annuelle rattaché à la hausse du PIB nominal. La faible croissance du PIB nominal en 2001 a limité l'augmentation des droits à péréquation pour l'exercice

2001-2002. De plus, en septembre 2000, le gouvernement fédéral a annoncé que, pour 1999-2000 seulement, le plafond serait levé, ce qui s'est traduit par des droits à péréquation additionnels d'environ 0,8 milliard de dollars pour l'exercice. Conformément aux règles comptables du gouvernement, cette somme a été imputée à l'exercice 2000-2001, ce qui explique l'essentiel de la baisse en 2001-2002. Enfin, les transferts aux territoires ont diminué en raison de paiements en trop effectués lors d'exercices antérieurs.

- Les paiements de remplacement de programmes permanents représentent des recouvrements de dégrèvements de points d'impôt fédéraux aux termes d'ententes de non-participation. Ces dernières permettent aux provinces d'exercer un contrôle administratif et financier sur certains programmes fédéraux-provinciaux. En échange, le gouvernement fédéral leur consent des points d'impôt, dont la valeur est déduite du total des droits et est, par conséquent, recouvrée à même les transferts en espèces. Ces recouvrements traduisent la hausse de la valeur des points d'impôt.
- Un autre élément ayant entraîné ce changement d'une année sur l'autre est le paiement ponctuel de 1 milliard de dollars à une fiducie en main tierce en 2000-2001, ces fonds devant être utilisés par les provinces et les territoires pour l'achat d'équipement médical. Cette initiative fait partie des ententes sur la réforme de la santé et le développement de la petite enfance conclues en septembre 2000.

Les dépenses de programmes directes, c'est-à-dire le total des dépenses de programmes moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres administrations, se composent de subventions et d'autres paiements de transfert, de dépenses liées aux sociétés d'État, ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des ministères et organismes fédéraux, dont le ministère de la Défense nationale. Ces dépenses se sont chiffrées à 60,9 milliards de dollars en 2001-2002, en hausse de 3,5 milliards (6,1 %) par rapport à 2000-2001.

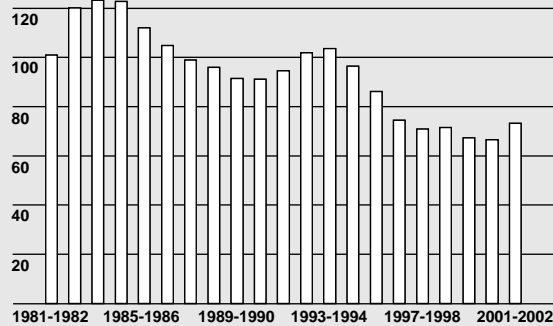
- Les subventions et autres paiements de transfert sont en baisse de 1,2 milliard de dollars (5,7 %), surtout en raison des transferts ponctuels effectués en 2000-2001, notamment :
 - 1,25 milliard de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de permettre à cette dernière d'octroyer des fonds aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux hôpitaux de recherche et aux organismes à but non lucratif dans le but de les aider à moderniser leur infrastructure de recherche et à acquitter les coûts d'exploitation et d'entretien connexes. Au total, les fonds transférés par le gouvernement à la Fondation se chiffrent à 3,15 milliards de dollars;
 - 500 millions de dollars à l'Inforoute Santé du Canada, en vue d'accélérer l'élaboration et la mise en application de systèmes de technologie de l'information modernes contribuant à l'amélioration des soins de santé. Cet investissement fait partie des ententes de septembre 2000 sur le renouvellement de la santé et le développement de la petite enfance.
- Les dépenses liées aux sociétés d'État ont été de 4,1 milliards de dollars en 2001-2002, en hausse de 1,2 milliard. Cette composante comprend les crédits budgétaires affectés aux sociétés d'État consolidées (c'est-à-dire, les sociétés d'État dont la principale source de revenu est constituée par les fonds versés par le gouvernement) et les bénéfices et pertes annuels des sociétés d'État entreprises. C'est la baisse des bénéfices nets de ces dernières qui a entraîné la plus grande partie de cette hausse annuelle.
- Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations comprennent les frais de l'administration fédérale et de la défense, ainsi que les coûts des services particuliers fournis au public, par exemple :
 - les soins de santé dispensés aux Autochtones et aux anciens combattants;
 - les recherches effectuées par les ministères fédéraux;
 - l'inspection des aliments;
 - la garde côtière ainsi que le sauvetage aérien et en mer;
 - l'administration des parcs nationaux et des lieux historiques;
 - la perception des impôts et taxes;
 - le fonctionnement des établissements correctionnels fédéraux et les services policiers;
 - l'administration des programmes.

Ces dépenses ont augmenté de 3,5 milliards de dollars (10,4 %) en 2001-2002. Ainsi :

 - Les dépenses reliées à la défense ont augmenté de 0,9 milliard de dollars (9,0 %), d'abord en raison de la majoration du financement visant à permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux.
 - Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations autres que celles reliées à la défense ont augmenté de 2,6 milliards de dollars, dont la moitié environ découle de nouvelles initiatives stratégiques annoncées durant l'exercice, en particulier la mise en œuvre de mesures destinées à accroître la sécurité au regard des gens et de l'économie.

Part des programmes

dépenses de programmes exprimées en % des recettes
140



Source : ministère des Finances

La part des programmes, c'est-à-dire les dépenses de programmes en proportion des recettes budgétaires, s'établit à 73,1 %, contre 66,5 % en 2000-2001. En 1993-1994, elle était de 103,5 %.

Le graphique ci-contre contient des chiffres nets, ainsi qu'il en a été question à la section précédente, intitulée « Les recettes budgétaires ». Le tableau 5 montre l'incidence qu'ont eue les rajustements. Les dépenses brutes sont de 14,2 milliards supérieures aux dépenses nettes.

Tableau 5

Dépenses budgétaires brutes

	2000-2001	2001-2002	Variation nette	
		(M\$)		(%)
Dépenses budgétaires nettes	161 442	164 408	2 966	1,8
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	6 811	7 557	746	11,0
Remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse	-588	-734	-146	24,8
Crédit trimestriel pour la TPS	2 901	2 964	63	2,2
Recettes déduites des dépenses	2 874	2 936	62	2,2
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 762	1 429	-333	-18,9
Ajustement net	13 760	14 152	392	2,8
Dépenses budgétaires brutes	175 202	178 560	3 358	1,9

LE SOLDE BUDGÉTAIRE, LES RESSOURCES OU LES BESOINS FINANCIERS, ET LA DETTE

C'est le solde budgétaire qui permet le mieux d'évaluer la situation financière du gouvernement fédéral. Il est présenté suivant la méthode de comptabilité d'exercice modifiée, en vertu de laquelle les engagements de l'État sont en grande partie constatés dès qu'ils sont souscrits, peu importe à quel moment le paiement correspondant est effectué, tandis que les recettes fiscales ne sont constatées que lorsqu'elles sont perçues. Le solde budgétaire ne vise que les activités sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle législatif.

En revanche, les ressources ou les besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Ils diffèrent du solde budgétaire, car ils englobent les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et aux autres comptes à fins déterminées, ainsi que l'évolution des autres éléments de passif et d'actif financiers. Ces activités font partie des opérations non budgétaires. Le passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse est également reflété dans les opérations non budgétaires. Ces opérations se sont traduites par des besoins nets de 4,2 milliards de dollars en 2001-2002, comparativement à des ressources nettes de 0,8 milliard en 2000-2001.

Considérant un excédent budgétaire de 8,9 milliards de dollars et des besoins nets de 4,2 milliards au titre des opérations non budgétaires, l'exercice 2001-2002 s'est soldé par des ressources financières (opérations de change exclues) de 4,7 milliards en 2001-2002, en baisse par rapport aux ressources financières de 19,0 milliards enregistrées en 2000-2001. Il s'agit néanmoins d'un sixième exercice consécutif où l'on dégage des ressources financières.

Parmi les principales composantes des opérations non budgétaires :

- Les prêts, placements et avances sont demeurés pratiquement inchangés, les prêts consentis en vertu du Programme canadien de prêts aux

étudiants ayant été compensés par les remboursements de la part des sociétés d'État et autres.

- Les régimes de retraite et autres comptes ont engendré des besoins nets de 1,7 milliard de dollars, contre des ressources nettes de 1,3 milliard en 2000-2001. Ces besoins nets sont attribuables d'abord aux réformes des régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2000. Dorénavant, les cotisations de l'employeur et des employés aux régimes sont investis sur les marchés financiers et ne sont plus incorporées aux opérations non budgétaires, ce qui a pour effet de réduire de 3 milliards de dollars par année environ les ressources rattachées aux opérations non budgétaires. De plus, un certain nombre de sociétés d'État qui participaient aux régimes de retraite de la fonction publique ont établi leur propre régime de retraite; les actifs correspondants ont donc été transférés à ces nouveaux régimes.
- Les autres opérations ont donné lieu à des besoins nets de 2,4 milliards de dollars, comparativement à des ressources nettes de 2,2 milliards en 2000-2001. L'évolution de cette composante est liée principalement au passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse relativement à certains passifs. Ainsi, en 2000-2001, le gouvernement a pris l'engagement d'affecter 1,25 milliard de dollars de plus à la Fondation canadienne pour l'innovation. Cette charge a eu une incidence sur les dépenses budgétaires et, par le fait même, sur le solde budgétaire de l'exercice en question, mais pas sur le solde financier, étant donné que les fonds n'ont été versés à la Fondation qu'en juin 2001. Du coup, ce passif a donné lieu à des ressources financières nettes au titre des opérations non budgétaires en 2000-2001, mais à des besoins financiers en 2001-2002.

Tableau 6

Solde budgétaire et ressources ou besoins financiers

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002
			(G\$)		
Solde budgétaire	3,8	3,1	12,7	18,1	8,9
Opérations non budgétaires					
Prêts, placements et avances	1,6	0,3	-0,6	-2,7	-0,1
Régimes de retraite et autres comptes					
Régimes de retraite					
du secteur public (nets)	3,3	5,0	5,9	0,8	-2,3
Régime de pensions du Canada	0,5	1,2	0,8	0,2	0,4
Autres	0,1	0,9	0,2	0,3	0,2
Total	3,8	7,0	7,0	1,3	-1,7
Autres opérations	3,5	1,0	-4,5	2,2	-2,4
Total	8,9	8,4	1,9	0,8	-4,2
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)	12,7	11,5	14,6	19,0	4,7
Opérations de change	-2,2	-5,7	-6,8	-8,8	-1,8
Solde financier net	10,6	5,8	7,7	10,2	2,9
Variation nette des emprunts	-9,6	-6,9	-4,0	-10,0	-4,1
Variation de l'encaisse	1,0	-1,1	3,7	0,2	-1,2
Encaisse au 31 mars	10,4	9,3	13,0	13,2	12,0

Table 7

Encours de la dette en fin d'exercice

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002
			(G\$)		
Dette portant intérêt					
Dette non échue	467,3	460,4	456,4	446,4	442,3
Régimes de retraite et autres comptes	127,5	134,6	141,5	142,8	141,2
Total	594,8	595,0	597,9	589,2	583,4
Autres passifs	43,7	45,3	40,7	43,6	40,7
Passif total (dette brute)	638,5	640,3	638,7	632,9	624,1
Actifs financiers	59,2	64,0	75,1	87,5	87,6
Déficit accumulé (dette nette)	579,4	576,3	563,5	545,4	536,5

Les ressources ou besoins financiers comprennent les opérations de change qui, elles, représentent toutes les opérations sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes. Ce dernier a pour objectifs de fournir des liquidités générales en devises étrangères pour le gouvernement et de promouvoir l'ordre et la stabilité du dollar canadien sur le marché des changes. Il contient les investissements libellés en devises, les réserves d'or de l'État et les actifs liés aux engagements du Canada envers le Fonds monétaire international (FMI). La hausse des réserves au moyen d'emprunts, les contributions au FMI et la vente de dollars canadiens donnent lieu à des besoins; à l'opposé, la baisse des réserves donne lieu à des ressources. L'ensemble de ces facteurs a donné lieu à des besoins nets de 1,8 milliard de dollars en 2001-2002, contre des besoins nets de 8,8 milliards en 2000-2001.

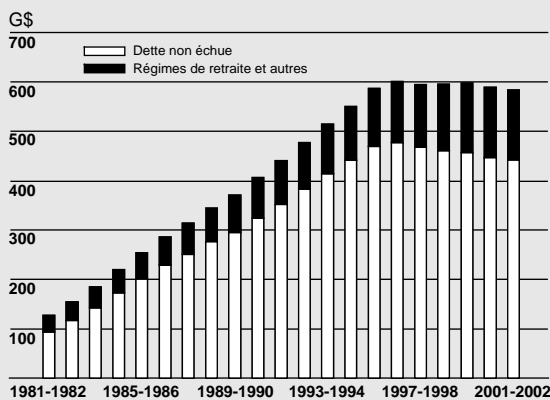
On a par conséquent constaté des ressources financières nettes – l'excédent budgétaire plus les opérations non budgétaires et les opérations de change – de 2,9 milliards de dollars en 2001-2002, contre des ressources financières nettes de 10,2 milliards en 2000-2001.

En utilisant ces ressources financières nettes et en réduisant son encaisse, le gouvernement a pu rembourser 4,1 milliards de dollars de sa dette contractée sur les marchés. Le 31 mars 2002, l'encaisse s'élevait à 12,0 milliards.

Le passif total comprend la dette portant intérêt et d'autres obligations. La dette portant intérêt, qui comprend la dette contractée sur les marchés non échue et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres comptes, s'élevait à 583,4 milliards de dollars au 31 mars 2002, en baisse de 5,8 milliards par rapport à l'exercice précédent. Les autres passifs, comme les créditeurs et les charges à payer, ont diminué de 3,0 milliards par rapport à 2000-2001, s'établissant à 40,7 milliards. Par conséquent, le passif total, ou la dette brute, s'est établi à 624,1 milliards de dollars.

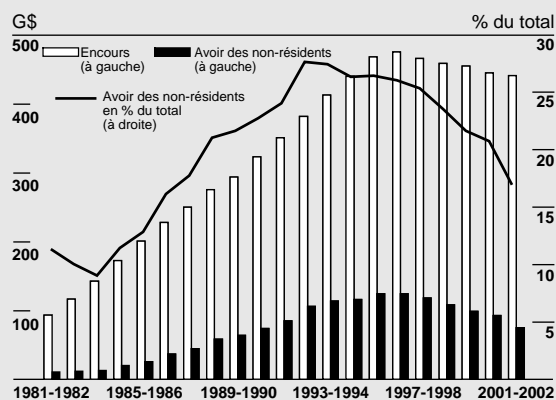
Les actifs financiers comprennent l'encaisse et les débiteurs, les comptes de change et les prêts, placements et avances. Les immobilisations, les stocks et les recettes fiscales nettes à recevoir ne sont pas actuellement inclus; les immobilisations et les stocks sont imputés aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction, tandis que les recettes fiscales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dettes portant intérêt



Source : Comptes publics du Canada

Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien



Source : Banque du Canada

Les actifs financiers s'élevaient à 87,6 milliards de dollars au 31 mars 2002, ce qui correspond à peu près à leur niveau au 31 mars 2001.

En conséquence, la dette nette s'est chiffrée à 536,5 milliards de dollars au 31 mars 2002, en baisse de 8,9 milliards par rapport au 31 mars 2001 et de 46,7 milliards par rapport au sommet de 583,2 milliards atteint le 31 mars 1997.

La valeur des portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien était estimée à 75,1 milliards de dollars à la fin de mars 2002, ce qui représente 17 % de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement. Il s'agit du ratio le plus bas depuis 1986-1987.

COMPARAISON DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EFFECTIFS AVEC LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

Dans cette section, les chiffres réels au titre des principales composantes du solde budgétaire pour 2001-2002 sont comparés avec les prévisions faites dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 et avec ces mêmes estimations mises à jour dans le budget de décembre 2001.

Tant dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 que dans le budget de décembre 2001, le gouvernement a indiqué son intention de déposer un budget équilibré en 2001-2002. Conformément au Plan de remboursement de la dette, l'objectif financier pour chaque exercice repose sur les éléments suivants :

- la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, à des fins de planification budgétaire;
- l'inclusion d'une réserve pour éventualités annuelle, dans le but de couvrir les risques inhérents aux imprévus et les imprécisions inévitables des modèles économiques et financiers servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées. Les fonds de la réserve ne peuvent pas être consacrés à de nouvelles initiatives stratégiques; si la réserve n'est pas requise, elle est affectée à la réduction de la dette publique. La réserve pour éventualités constituée pour 2001-2002 avait d'abord été fixée à 3,0 milliards de dollars. Dans le budget de décembre 2001, elle a été ramenée à 1,5 milliard, étant donné les coûts rattachés aux événements imprévisibles que furent le ralentissement économique mondial et les attaques terroristes du 11 septembre;
- une marge de prudence additionnelle, afin de se prémunir davantage contre le retour à l'ère des déficits. Pour l'exercice 2001-2002, cette marge de prudence avait été fixée à 1 milliard de dollars. Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement s'est servi

de ces fonds pour composer avec les pressions financières exceptionnelles engendrées par le ralentissement économique mondial et les attaques terroristes.

Comparaison avec l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000

La croissance économique en 2001 a été nettement moins forte que ce que l'on anticipait dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. La croissance du revenu nominal prévue pour 2001, selon la moyenne des prévisions du secteur privé, était de 5,5 %. Toutefois, le ralentissement économique survenu à l'échelle mondiale en 2001 a limité cette croissance à 2,6 %, soit beaucoup moins que la progression de 8,6 % enregistrée en 2000.

Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, avant les rajustements au titre de la réserve pour éventualités et de la prudence économique, l'excédent sous-jacent était de 8,3 milliards de dollars; une fois les rajustements effectués, le solde excédentaire s'établissait à 4,3 milliards, le gouvernement faisant savoir que ces fonds pourraient être affectés au remboursement de la dette, à l'accroissement de la marge de prudence, à la réduction des impôts ou à une majoration des dépenses dans les domaines prioritaires.

L'excédent en 2001-2002 a en bout de ligne été de 8,9 milliards de dollars, soit 0,6 milliard de plus que l'excédent sous-jacent prévu dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire*; des frais de la dette publique moins élevés que prévu ont contrebalancé l'incidence de recettes budgétaires inférieures et de dépenses de programmes supérieures aux prévisions (tableau 8). De la sorte, les 4,0 milliards de dollars réservés aux fins de prudence dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* n'ont pas eu à être utilisés.

Tableau 8

Comparaison des résultats budgétaires effectifs avec les prévisions contenues dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000

	Chiffres réels	Prévisions (G\$)	Variation
Recettes budgétaires			
Impôt sur le revenu des particuliers	83,8	80,5	3,3
Impôt des sociétés	24,0	28,6	-4,6
Autres impôts directs	3,0	3,6	-0,5
Cotisations d'assurance-emploi	18,0	18,4	-0,4
Taxes et droits d'accise	36,6	36,2	0,4
Recettes non fiscales	7,9	7,2	0,6
Total	173,3	174,5	-1,2
Dépenses de programmes			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	25,4	25,2	0,2
Prestations d'assurance-emploi	13,7	12,2	1,5
Principaux transferts aux autres administrations			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	17,3	17,3	0,0
Accords fiscaux	12,0	12,5	-0,6
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2,7	-2,5	-0,2
Dépenses de programmes directes	60,9	59,9	1,1
Total	126,7	124,6	2,1
Frais de la dette publique	37,7	41,7	-3,9
Excédent budgétaire sous-jacent	8,9	8,3	0,6
Prudence			
Réserve pour éventualités		3,0	-3,0
Prudence économique		1,0	-1,0
Total		4,0	-4,0
Résultats budgétaires	8,9	4,3	4,6
Opérations non budgétaires	-4,2	-3,0	-1,2
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues) ¹	4,7	-3,0	7,7

¹ Dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire, on prévoyait un budget équilibré pour 2001-2002.

Les recettes budgétaires ont été de 1,2 milliard de dollars inférieures aux prévisions contenues dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire*, en raison principalement des rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés plus basses que ce que l'on avait pensé, qui ont neutralisé des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers au contraire plus élevées. Ces rentrées ont en effet été de 3,3 milliards de dollars supérieures aux attentes, ce qui était attribuable pour les deux tiers à des paiements sur production plus importants, du fait de la forte progression des gains en capital nets réalisés en 2000; l'autre tiers était associé aux rajustements d'exercices antérieurs. Pour leur part, les rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés ont été de 4,6 milliards inférieures aux prévisions, étant donné le fléchissement de l'activité économique à l'échelle mondiale et l'effet de ce phénomène sur les bénéfices des sociétés. Des écarts ont également été constatés dans le cas des autres composantes importantes; pour l'essentiel, ces écarts se sont annulés mutuellement.

Les dépenses de programmes ont été de 2,1 milliards de dollars supérieures aux estimations contenues dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire*, ce qui s'explique principalement par la hausse des prestations d'assurance-emploi, compte tenu de l'étiollement du marché du travail en 2001 ainsi que par la hausse des dépenses de programmes directes faisant suite aux nouvelles initiatives annoncées dans la *Mise à jour économique* de mai 2001 et dans le budget de décembre 2001. En revanche, il y a eu diminution des droits en vertu des accords financiers, en raison du ralentissement de la croissance économique.

Les frais de la dette publique ont été de 3,9 milliards de dollars moins élevés que prévu, conséquence de la très forte baisse des taux d'intérêt à court terme depuis 2001.

Comparaison avec le budget de décembre 2001

Selon les estimations préliminaires contenues dans le budget de décembre 2001, il y avait eu contraction de l'économie canadienne au troisième trimestre de 2001, et la plupart des prévisionnistes s'attendaient à ce que le phénomène s'accroisse au quatrième et à ce que la croissance soit peu marquée au premier semestre de 2002. Compte tenu de ces hypothèses de planification économique et de l'incidence des initiatives budgétaires, l'excédent budgétaire sous-jacent était estimé à 1,5 milliard de dollars, somme qui a été affectée à la réserve pour éventualités.

Toutefois, la croissance est devenue plus forte au dernier trimestre de 2001, et la reprise au premier semestre de 2002 a été beaucoup plus rapide et vigoureuse que prévu. Aussi les recettes budgétaires ont-elles été supérieures – de 2 milliards de dollars – aux attentes (tableau 9). Cette hausse a principalement pour cause la progression soutenue des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers (en hausse de 3,5 milliards), d'importants gains ayant été enregistrés au chapitre de l'emploi au cours du premier trimestre de 2002, ainsi que les rajustements d'exercices antérieurs rattachés à des paiements excédentaires aux comptes de perception fiscale.

Les dépenses de programmes ont été de 3,9 milliards de dollars inférieures aux prévisions, étant donné que le passif en fin d'exercice a été moins élevé que prévu et que l'augmentation des autorisations de dépenser n'a pas été utilisée. La baisse de 1,5 milliard de dollars des frais de la dette publique est attribuable à des intérêts moins élevés que prévu à l'égard des Obligations d'épargne du Canada et des passifs des comptes de retraite, reflétant les fortes baisses des taux d'intérêt du marché.

Tableau 9

**Comparaison des résultats budgétaires effectifs avec les prévisions contenues
dans le budget de décembre 2001**

	Chiffres réels	Prévisions mises à jour	Variation
		(G\$)	
Recettes budgétaires			
Impôt sur le revenu des particuliers	83,8	80,3	3,5
Impôt des sociétés	24,0	23,6	0,4
Autres impôts directs	3,0	4,0	-1,0
Cotisations d'assurance-emploi	18,0	17,8	0,2
Taxes et droits d'accise	36,6	37,2	-0,6
Recettes non fiscales	7,9	8,4	-0,5
Total	173,3	171,4	2,0
Dépenses de programmes			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	25,4	25,3	0,1
Prestations d'assurance-emploi	13,7	14,1	-0,4
Principaux transferts aux autres administrations			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	17,3	17,3	0,0
Accords fiscaux	12,0	12,2	-0,2
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2,7	-2,4	-0,3
Dépenses de programmes directes	60,9	64,1	-3,2
Total	126,7	130,6	-3,9
Frais de la dette publique	37,7	39,2	-1,5
Excédent budgétaire sous-jacent	8,9	1,5	7,4
Prudence			
Réserve pour éventualités		1,5	-1,5
Prudence économique		0,0	0,0
Total		1,5	-1,5
Résultats budgétaires	8,9	0,0	8,9
Opérations non budgétaires	-4,2	-1,9	-2,3
Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)	4,7	-1,9	6,6



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au ministre des Finances,

Les états financiers condensés ci joints des recettes, des dépenses et du déficit accumulé, de l'actif et du passif et de l'évolution de la situation financière ont été établis à partir des états financiers complets du gouvernement du Canada au 31 mars 2002 et pour l'exercice clos à cette date sur lesquels j'ai formulé une opinion sans réserve dans mon rapport à la Chambre des communes daté du 16 septembre 2002.

Mon rapport attire l'attention du Parlement sur deux questions : une préoccupation au sujet du Compte d'assurance-emploi et la comptabilisation des transferts aux fondations. Pour obtenir plus d'information, les lecteurs sont invités à lire mon rapport, qui sera publié dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2002, lesquels doivent être déposés à la Chambre des communes plus tard cette année.

La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du gouvernement. Ma responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À mon avis, les états financiers condensés ci joints donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Comme ces états financiers sont condensés, le lecteur doit garder à l'esprit qu'ils risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats du fonctionnement et l'évolution de la situation financière du gouvernement, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants, qui seront inclus dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 2002.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 16 septembre 2002

LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers condensés est de donner un aperçu des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable en vertu de l'autorité conférée par le Parlement. Il incombe au gouvernement de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ces états financiers.

Ces états financiers sont un extrait présenté sous forme abrégée des états financiers vérifiés qui se trouvent dans la section 1 du volume I

des *Comptes publics du Canada 2002*, qui seront déposés au Parlement plus tard cette année. Comme ces états financiers condensés sont, du fait de leur nature, un sommaire, ils ne contiennent pas tous les renseignements requis pour la présentation de l'information financière par les gouvernements au Canada. Les lecteurs intéressés par la présentation d'information plus détaillée devraient se référer aux états financiers vérifiés dans les Comptes publics.

Tableau 10

Gouvernement du Canada État condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002	Redressé 2001
	(M\$)	
Recettes		
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu	117 661	122 052
Autres taxes et droits	39 602	39 017
Cotisations d'assurance-emploi	17 980	18 731
	175 243	179 800
Recettes non fiscales	12 224	13 550
Total des recettes brutes	187 467	193 350
Montants déduits pour obtenir les recettes nettes	14 152	13 760
Total des recettes nettes	173 315	179 590
Dépenses		
Paiements de transfert		
Prestations de sécurité de la vieillesse et paiements connexes	24 632	23 667
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	26 616	23 724
Prestations d'assurance-emploi	13 748	11 444
Autres paiements de transfert	30 375	33 216
	95 371	92 051
Dépenses des sociétés d'État	5 511	4 665
Autres dépenses de programmes	39 943	36 392
Total des dépenses de programmes brutes	140 825	133 108
Montants déduits pour obtenir les dépenses de programmes nettes	14 152	13 760
Total des dépenses de programmes nettes	126 673	119 348
Intérêts sur la dette	37 735	42 094
Total des dépenses nettes	164 408	161 442
Excédent de l'exercice	8 907	18 148
Solde d'ouverture du déficit accumulé tel qu'inscrit précédemment	547 378	564 526
Moins : redressement aux recettes fiscales (note 2)	1 982	982
Solde d'ouverture redressé du déficit accumulé	545 396	563 544
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	536 489	545 396

Tableau 11

Gouvernement du Canada
État condensé de l'actif et du passif
au 31 mars 2002

	2002	Redressé 2001
		(M\$)
Passif		
Créditeurs, charges à payer et provisions		
Créditeurs et charges à payer	31 434	34 135
Provisions pour garanties et avantages sociaux	9 245	9 509
Total	40 679	43 644
Dette portant intérêt		
Dette non échue		
Obligations négociables	293 843	294 973
Bons du Trésor	94 039	88 700
Obligations d'épargne et obligations à prime du Canada	23 966	26 099
Obligations et billets non négociables	3 391	3 473
Total à payer en monnaie canadienne	415 239	413 245
À payer en devises	27 032	33 158
Total	442 271	446 403
Régimes de retraite et autres comptes		
Régimes de retraite du secteur public	126 921	129 185
Dû au Régime de pensions du Canada	6 770	6 391
Autres	7 469	7 253
Total	141 160	142 829
Total de la dette portant intérêt	583 431	589 232
Total du passif	624 110	632 876
Actif		
Encaisse et débiteurs		
Encaisse	13 467	15 594
Débiteurs	3 362	2 966
Total	16 829	18 560
Comptes d'opérations de change	52 046	50 270
Prêts, placements et avances		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9 192	10 085
Gouvernements étrangers et organisations internationales	7 342	7 541
Autres	11 283	10 203
Total	27 817	27 829
Moins provision pour moins-value	9 071	9 179
Total	18 746	18 650
Total de l'actif	87 621	87 480
Déficit accumulé	536 489	545 396

Tableau 12

Gouvernement du Canada
État condensé de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 2002

	2002	Redressé 2001
	(M\$)	
Encaisse générée par les activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 907	18 148
Dépenses sans incidence sur l'encaisse	9 301	5 194
	18 208	23 342
Paiements nets des régimes de retraite et autres comptes	(10 470)	(7 111)
Changement net dans les débiteurs, créditeurs et charges à payer	(4 006)	4 960
	3 732	21 191
Encaisse générée (utilisée) par les activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des prêts, placements et avances	49	(1 329)
Encaisse utilisée pour les activités d'opérations de change		
(Diminution) augmentation nette des emprunts en devises	(6 126)	570
Augmentation nette des comptes d'opérations de change	(1 776)	(8 776)
	(7 902)	(8 206)
Encaisse nette (requis) générée avant les activités de financement	(4 121)	11 656
Encaisse générée (utilisée) pour les activités de financement		
Augmentation (diminution) nette des emprunts en monnaie canadienne	1 994	(10 573)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(2 127)	1 083
Encaisse au début de l'exercice	15 594	14 511
Encaisse à la fin de l'exercice	13 467	15 594

Notes aux états financiers condensés

1. Principales conventions comptables

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans ces états, à l'exception des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Celles-ci sont présentées comme placements, à leur coût original rajusté d'une provision pour moins-value qui reflète leurs bénéfices ou pertes annuels. Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable puisqu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

Le gouvernement utilise essentiellement la méthode de la comptabilité d'exercice pour ses opérations. Deux postes importants font exception : les recettes fiscales et les remboursements d'impôt qui sont généralement comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les immobilisations qui sont imputées aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction.

En conséquence, seuls les avoirs financiers sont comptabilisés comme actifs à l'état condensé de l'actif et du passif car ils peuvent générer des ressources servant à acquitter des passifs ou à financer des activités futures. Les actifs sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. Les passifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les obligations découlant des régimes de retraite du secteur public et des

indemnités de cessation d'emploi sont déterminées de façon actuarielle. Des provisions pour moins-value sont établies pour les garanties d'emprunt, pour les prêts à conditions de faveur et les prêts consentis aux états souverains, et pour les autres obligations.

Certains montants de ces états financiers sont fondés sur des estimations et des hypothèses établies par le gouvernement. Du fait de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure, quoique toutes sont considérées être raisonnables.

Les chiffres correspondants de 2001 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

2. Sommes versées en trop en vertu d'accords de perception fiscale

Le 4 septembre 2002, le gouvernement a fait connaître sa décision de recouvrer sur une période de 10 ans, à compter de l'exercice 2004-2005, approximativement 1 421 millions de dollars de sommes versées en trop aux provinces pour les remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement ayant trait aux années d'imposition 1997 à 1999.

Une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement a entraîné une sous-évaluation des recettes fiscales des exercices antérieurs à 2001-2002. Pour tenir compte de l'augmentation des recettes fiscales résultant de la décision de recouvrer 1 421 millions de dollars en trop-payés, soit une valeur actualisée de 982 millions de dollars pour les exercices 1997-1998 à 1999-2000, le solde d'ouverture du déficit accumulé au 31 mars 2000 a été diminué de 982 millions de dollars. De plus, les états financiers de l'exercice 2000-2001 ont été redressés d'une augmentation de 1 000 millions de dollars en recettes fiscales pour corriger la sous-évaluation des recettes fiscales pour l'année d'imposition 2000. L'incidence cumulative de ces redressements résulte en une diminution de 1 982 millions de dollars du solde d'ouverture du déficit accumulé au 31 mars 2001.

3. Présentation des recettes et des dépenses sur une base brute

Les montants détaillés figurant à l'état condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé sont présentés sur une base brute seulement. Les recettes brutes comprennent les recettes des sociétés d'État consolidées et les recettes des ministères, organismes et fonds qui, sur une base nette, sont déduites des dépenses pour fins de présentation du budget et des autorisations parlementaires. Les dépenses brutes comprennent les dépenses déterminées par le biais du régime fiscal, tels que la prestation fiscale pour enfants et les crédits d'impôt trimestriels relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS), qui sont déduits des recettes sur une base nette.

4. Engagements contractuels

Les engagements contractuels qui auront un effet important sur les dépenses futures comprennent : les accords de paiements de transfert, les régimes de prestations pour anciens combattants et autres prestataires, les acquisitions d'immobilisations et autres achats, les contrats de location-exploitation et de location-acquisition, et le financement d'organisations internationales. Au 31 mars 2002, les engagements contractuels s'élevaient à environ 40 milliards de dollars (37 milliards de dollars en 2001).

5. Passif éventuel

Le passif éventuel ou potentiel qui peut devenir une obligation réelle dans les exercices à venir provient de garanties accordées par le gouvernement, de capital sujet à appel dans les organisations internationales, de réclamations et de causes en instance et imminentes, et d'éventualités environnementales. Le passif éventuel relatif aux garanties accordées par le gouvernement et aux organisations internationales s'élève à 77 milliards de dollars (72 milliards de dollars en 2001). Le montant total réclamé au gouvernement pour d'autres réclamations et causes en instance et imminentes ne peut être évalué. Cependant, il y a plus de 200 milliards de dollars en réclamations qui se rapportent à des réclamations et des revendications territoriales globales des

Autochtones. Le gouvernement est confiant que ce passif éventuel se réglera de façon ultime par des montants nettement inférieurs à ceux qui sont présentés.

Les couvertures en vigueur pour des programmes d'assurances autosuffisants administrés pour le gouvernement par trois sociétés d'État entreprises étaient d'environ 615 milliards de dollars (586 milliards de dollars en 2001). Le gouvernement prévoit n'avoir à encourir aucun coût pour les réclamations relatives à ces programmes d'assurance.

6. Modification de conventions comptables

Le gouvernement avait prévu changer sa méthode comptable et passer de la présente méthode de comptabilité d'exercice modifiée à la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ces états financiers. Étant donné la date du dépôt du budget de 2001 et le fait que d'importants éléments d'information requis pour la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale n'avaient pas encore été vérifiés, le gouvernement a décidé de reporter d'au moins un an la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale.

Autres sources de renseignements

Comptes publics du Canada

Les *Comptes publics du Canada*, conformément au paragraphe 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont déposés chaque automne par le président du Conseil du Trésor. Ils se présentent en deux volumes :

- le Volume I renferme les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada ainsi que des tableaux et des renseignements à l'appui;
- le Volume II fournit des détails sur les opérations financières par ministère (Partie I) ainsi que des renseignements et des analyses supplémentaires (Partie II).

Le budget

Le budget, qui est habituellement déposé en février, présente le plan global du gouvernement en matière de recettes et de dépenses, dont le résultat détermine le solde budgétaire. Le budget présente également les propositions de modifications fiscales.

La revue financière

Ce bulletin mensuel produit par le ministère des Finances expose les faits saillants des résultats financiers du gouvernement fédéral ainsi que les raisons des principales variations.

Stratégie de gestion de la dette

Ce rapport est déposé chaque année au Parlement. Il fournit des renseignements sur la stratégie de gestion de la dette du gouvernement fédéral pour l'exercice à venir.

Rapport sur la gestion de la dette

Ce document annuel expose les principaux éléments de la stratégie qu'applique le gouvernement fédéral en matière de dette publique et décrit les divers aspects stratégiques et opérationnels du programme de gestion de la dette ainsi que des activités de gestion de la trésorerie au cours du dernier exercice.

Budget des dépenses

Chaque année, le gouvernement établit son *Budget des dépenses*, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le *Budget des dépenses* est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor. Il comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses qui figure dans le budget.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents : les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement.